Coopérative d'installation en agriculture paysanne

Un outil innovant pour des porteurs de projet agricole créatif

Le stage paysan créatif

Dispositif de formation financé par la Région Pays de la Loire

A qui s'adresse-t-il?

A toute personne qui a un projet d'installation professionnelle en agriculture et une volonté de s'installer sur un territoire identifié avec ou sans foncier

Quels objectifs?

- √ S'ancrer dans un territoire avec des personnes autour : collègues, clients, soutiens, dynamiques collectives
- ✓ Mettre en place son outil de production et se l'approprier : foncier, bâtiments, mise en culture, matériel, débouchés
- ✓ Finaliser son projet d'installation : technique, financement, commercialisation, étude économique, administratif
- ✓ Pour ceux qui le souhaitent : démarrer son activité économique progressivement de manière légale et sécurisée

Concrètement?

Durée: 12 mois

Statut : stagiaire de la formation professionnelle indemnisé par Pôle Emploi ou par la Région

Contenu:

- L'identification d'un référent paysan sur le territoire d'installation : temps d'immersion chez le référent contre coup de main, prêt de matériel, mutualisation pour la mise en place de son propre site de production, introduction dans les réseaux professionnels
- La mise en place d'un groupe d'appui local bénévole (paysan référent, élu local et référent citoyen) à composer en fonction des besoins pour accompagner la mobilisation de foncier, de financements ou de circuits de commercialisation
- **Un accompagnement global :** 7 jours de formation collective avec d'autres porteurs de projet pour finaliser le projet d'installation et le rendre opérationnel
- Un complément de formation personnalisé: à définir en fonction de vos besoins en suivi ou formation chez des partenaires techniques (techniques de production, gestion, commerce, communication, organisation du travail ...)
- Un suivi individualisé et du temps pour les démarches administratives

Pour aller plus loin

Il est possible, à partir du stage, de solliciter la Coopérative pour une avance de financement pour les premiers investissements (montant maximum : 30 000€HT sur justificatif et validation en comité d'engagement) ou pour un portage temporaire de l'activité économique au démarrage (hébergement juridique, fiscal et comptable).

Contact: informations et inscription

Claire Lavaur à la Coopérative d'installation en Agriculture Paysanne

Numéro de téléphone : 02.40.20.83.93 / 06.73.59.22.61

Mail: ciap44@orange.fr

Adresse postale: 31 Boulevard Albert Einstein, CS 92315, 44323 Nantes Cedex 3











Coopérative d'installation en agriculture paysanne

Un outil innovant pour des porteurs de projet agricole créatif

Le stage paysan créatif

Dispositif de formation financé par la Région Pays de la Loire

A qui s'adresse-t-il?

A toute personne qui a un projet d'installation professionnelle en agriculture et une volonté de s'installer sur un territoire identifié avec ou sans foncier

Quels objectifs?

- ✓ S'ancrer dans un territoire avec des personnes autour : collègues, clients, soutiens, dynamiques collectives
- ✓ Mettre en place son outil de production et se l'approprier : foncier, bâtiments, mise en culture, matériel, débouchés
- ✓ Finaliser son projet d'installation : technique, financement, commercialisation, étude économique, administratif
- ✓ Pour ceux qui le souhaitent : démarrer son activité économique progressivement de manière légale et sécurisée

Concrètement?

Durée: 12 mois

Statut : stagiaire de la formation professionnelle indemnisé par Pôle Emploi ou la Région

Contenu:

- L'identification d'un référent paysan sur le territoire d'installation : temps d'immersion chez le référent contre coup de main, prêt de matériel, mutualisation pour la mise en place de son propre site de production, introduction dans les réseaux professionnels
- La mise en place d'un groupe d'appui local bénévole (paysan référent, élu local et référent citoyen) à composer en fonction des besoins pour accompagner la mobilisation de foncier, de financements ou de circuits de commercialisation
- **Un accompagnement global :** 7 jours de formation collective avec d'autres porteurs de projet pour finaliser le projet d'installation et le rendre opérationnel
- Un complément de formation personnalisé: à définir en fonction de vos besoins en suivi ou formation chez des partenaires techniques (techniques de production, gestion, commerce, communication, organisation du travail ...)
- Un suivi individualisé et du temps pour les démarches administratives

Pour aller plus loin

Il est possible, à partir du stage, de solliciter la Coopérative pour une avance de financement pour les premiers investissements (montant maximum : 30 000€HT sur justificatif et validation en comité d'engagement) ou pour un portage temporaire de l'activité économique au démarrage (hébergement juridique, fiscal et comptable).

Contact: informations et inscription

Claire Lavaur à la Coopérative d'installation en Agriculture Paysanne

Numéro de téléphone: 02.40.20.83.93 / 06.73.59.22.61

Mail: ciap44@orange.fr

Adresse postale: 31 Boulevard Albert Einstein, CS 92315, 44323 Nantes Cedex 3









